

j'ai augmenté les fermes qui, jusqu'à mon arrivée en France, ne l'auraient point été. M. de Maurepas lui-même a eu la bonté de faire sentir à notre Chapitre la vérité de ce que j'expose dans quelques petites tracasseries qu'il m'a faites (le Chapitre). Il ne doit donc plus paraître étonnant, Monseigneur, si le Chapitre de Québec m'a donné 5 à 600 frs de plus que mes présences, qui me doivent être payés en quelque endroit que je sois, comme il se pratique à l'égard de tous les députés des Chapitres de France, auxquels on donne, avec leurs présences, 15 frs par jour à dépenser outre les frais extraordinaires, sans avoir autant travaillé pour l'avantage de leurs corps que je l'ai fait pour le mien et avec autant de désintéressement.

“ Il ne paraît pas qu'en France MM. les évêques aient jamais contesté à leurs Chapitres le droit d'envoyer des députés partout où il en est besoin, et pour tout le temps qu'ils le jugent à propos. Il n'y a rien à cela que de très canonique. On le pense ainsi à la Cour de France et dans tous les gouvernements du royaume. Le Chapitre de Québec en a connu la nécessité, puisqu'avant moi les chanoines ne touchaient presque rien de leurs prébendes par la mauvaise administration de leurs revenus confiés entre les mains de gens qui ne songeaient qu'à leurs intérêts.

“ J'ai cru devoir, Monseigneur, vous exposer tout ceci, afin de vous faire connaître que ma députation n'a point été inutile à notre Chapitre et qu'elle ne l'est point encore eu égard aux affaires dont j'ai eu l'honneur de vous parler ; et si l'on juge après qu'elles seront finies que je sois plus utile dans notre pays que dans celui-ci, je sacrifierai tout pour condescendre à vos désirs et à vos empressements.”

Cette lettre produisit un effet merveilleux : M^{sr} de Pontbriand abandonna, du moins pendant plusieurs années, l'idée de faire revenir M. De L'Orme. Aussi ce dernier pouvait-il écrire à son frère, le 14 mai 1743 : “ M. l'Evêque, dans la lettre qu'il m'a écrite, bien loin